

dans *1511-2011 Philippe de Commynes. Droit, écriture : deux piliers de la souveraineté*, J. Blanchard, dir., Genève, Droz, 2012, p. 179-200.

Version pré-éditoriale. Ne pas citer

Commynes et les événements d'Angleterre

Philippe de Commynes est le premier à reconnaître que les Anglais son « fort honnourables », mais :

« de tous les peuples du monde celuy d'Angleterre est le plus enclin aux batailles ».

Et, quand il en arrive à Picquigny, son jugement se fait péremptoire, alors qu'il généralise son jugement au vu de la diplomatie de ces Anglais qui, de leur propre aveu, gagnent les guerres mais perdent les paix :

« Les Angloys ne sont pas si subtilz en traictéz et en appointemens comme sont les François ; et, quelque chose que l'on en die, ils vont assez grossement en besongne¹ ».

Commynes n'est pas donc forcément un grand admirateur des Anglais, mais il les connaît bien pour les avoir fréquentés assidûment, tant à la cour du Téméraire qu'à celle de Louis XI. D'ailleurs, il est bien allé en Angleterre ... puisqu'il est allé à Calais² ! Il n'est pas impossible qu'il y soit allé en d'autres circonstances, par exemple pour aller soudoyer les conseillers d'Édouard IV, et notamment Lord Hastings, pour le compte du duc de Bourgogne, avant de le faire plus tard pour Louis XI, mais rien ne le prouve. Il se trouve en tous cas que lorsqu'on lit les *Mémoires*, les Anglais apparaissent à de nombreuses reprises, même si les spécialistes ont plutôt concentré leurs analyses sur les apparitions, non moins nombreuses, des Italiens et sur les séjours de Commynes en Italie. Il est vrai que les Anglais disparaissent pratiquement des deux derniers livres. Surtout, Commynes

¹ Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. Joël Blanchard, Genève, 2007, p. 198, 205 et 286 (désormais cité *Mémoires*).

² David Grummitt, *Calais Garrison. War and Military Service in England, 1436-1455*, Woodbridge, 2008 met en valeur le rôle essentiel de Calais dans la construction du lien entre fiscalité et service militaire permanent dans l'Angleterre de la fin du Moyen Âge, un aspect trop souvent oublié quand l'on compare l'Angleterre à la France. Calais doit d'être part être vue comme un prolongement de Londres, de son port et de ses marchands.

parle à la fois des Anglais et de l'Angleterre³. Celle-ci est là, comme une présence à la fois obsédante et inquiétante, et celui qui ne la perd jamais de vue et l'inscrit ainsi dans les pages des *Mémoires* n'est autre que Louis XI. Au reste, Commines est dans une disposition d'esprit semblable : c'est dans un aparté, au beau milieu du récit de la bataille de Monthléry, qu'il se livre à un rappel de l'histoire récente, à propos d'une « habitude prise aux Anglais » par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, celle de faire combattre à pied les chevaliers, avec les archers, car :

« Le duc Philippe avoit faict la guerre en France en sa jeunesse, qui avoit dure trente deux ans sans trespas ; mais le principal faiz portoient les Angloys, qui estoient riches et puissans, et en ce temps avoient saige roi, le roy Henry, bel et tres vaillant, qui avoit saiges freres et vaillans et de tres grans cappitaines comme le conte de Salbery, Talbot et aultres dont je me tays, car ce n'est point de mon temps, combien que j'en ay veu des reliques⁴ ».

Autrement dit, en dépit de leur victoire finale, la force militaire des Anglais reste pour Commines – qui évoque plusieurs fois les victoires d'Henry V – et pour son maître une menace toujours présente, une menace sans doute surévaluée, et c'est cette surévaluation qui conduira Commines, on va le voir, à se faire quelques illusions sur la « victoire » diplomatique de Picquigny.

Si l'ombre de l'Angleterre et des Anglais plane sur Louis XI jusqu'à l'extrême fin de sa vie, les analyses de Commines sur l'Angleterre sont d'abord motivées par les événements contemporains auxquels il a été personnellement mêlé. Plus que d'autres, les soubresauts de la vie politique anglaise symbolisent pour lui l'instabilité des choses de ce monde et les renversements brutaux de la fortune :

« En unze jours gaigna le conte de Warwic tout le royaume d'Angleterre, au moins le mist en son obeissance. Le roy Edouard le gaigna en vingt ung jour ... »⁵.

Pour apprécier son texte, il convient de rappeler sommairement les péripéties qu'il a vécues, telles que les analysent aujourd'hui les historiens⁶. On sait que depuis son mariage au printemps 1464 avec Elizabeth Woodville (« par

³ Il est bien sûr difficile de dissocier les deux : voir Jean Dufournet, « Commines et l'Angleterre », *Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région*, XXI, 1991, p. 103-118, réédité dans Id., *Philippe de Commines. Un historien à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, 1994, p. 113-128 qui met plus l'accent, me semble-t-il, sur « les Anglais » que sur « l'Angleterre ».

⁴ *Mémoires*, p. 22.

⁵ *Mémoires*, p. 205.

⁶ Charles Ross, *Edward IV*, Londres, 1974 ; Christine Carpenter, *The Wars of the Roses. Politics and the constitution in England, c.1437-1509*, Cambridge, 1997, p. 170-181.

amorettes », dit sévèrement Commynes⁷), Édouard IV s'était éloigné de celui qui lui avait permis de s'emparer du trône, Richard Neville, *earl* de Warwick, qui pour consolider aussi bien le régime que sa propre emprise sur celui-ci, négociait au même moment pour le compte du roi une alliance matrimoniale avec la cour de France. À l'inverse, appuyé entre autre sur la famille de la reine (les Woodville et les Greys), Édouard IV privilégiait un rapprochement avec la Bourgogne, bien vu par les Londoniens, et mariait en 1468 sa sœur, Margaret d'York, avec Charles le Téméraire. Édouard réunit le Parlement pour lever des impôts afin d'entreprendre une guerre avec le Téméraire contre la France, mais le Traité de Péronne mit fin au projet. Warwick, alors à Calais dont il était capitaine, fit encore étalage d'une amitié feinte pour la Bourgogne jusqu'en juin, quand éclata dans le Yorkshire la deuxième phase de la rébellion de « Robin de Redesdale », fomentée en sous-main par les Neville dont les *retainers* formaient le gros des troupes : sitôt Édouard en route vers le Nord pour réprimer la révolte, Warwick célébrait à Calais le mariage du frère du roi, le duc Georges de Clarence, avec sa propre fille et, franchissant la Manche, entra à Londres avant de se lancer à la poursuite d'Édouard IV. Ce dernier avait cru n'avoir affaire qu'à un soulèvement local et n'avait avec lui qu'une petite armée : prise entre deux feux, les renforts escomptés ayant été battus à Edgecote (26 juillet 1469), cette armée royale s'évanouit et Édouard dut se soumettre à ses adversaires : Warwick avait encore besoin de lui et, le roi n'ayant eu jusque-là que des filles, l'héritier du trône restait son gendre Clarence.

Mais le calme était loin d'être revenu et, à la faveur d'une nouvelle rébellion, dans le Lincolnshire cette fois, Édouard leva une armée qu'il retourna soudain contre Warwick et Clarence : ceux-ci n'eurent que le temps de fuir sur le continent, sans pouvoir cette fois se réfugier à Calais (la fameuse affaire Wenlock sur laquelle nous reviendrons), et échouèrent à Honfleur, à la merci de Louis XI. Celui-ci contraignit sans trop de ménagements Yorkistes et Lancastriens à se réconcilier, réconciliation célébrée le 4 août 1470 par Warwick, Clarence et Marguerite d'Anjou, tous s'engageant à chasser Édouard du trône et à restaurer Henry VI. Alors qu'une fois de plus des rébellions soutenues par les Neville éclataient dans le Yorkshire et contraignaient Édouard à prendre la route du Nord, Warwick débarquait et entra à nouveau dans Londres (septembre) : alors qu'il redescendait en toute hâte vers le Sud, le roi était une nouvelle fois abandonné par ses troupes et devait à son tour se réfugier sur le continent auprès du Téméraire. Warwick et Louis XI firent alliance contre ce dernier qui, non sans avoir longuement hésité, finit par équiper – indirectement, et cette absence d'enthousiasme ne sera pas oubliée : « l'amitié ne fut jamais

⁷ *Mémoires*, p. 422.

grande depuis⁸ » – une expédition de retour en Angleterre : Édouard y débarquait en mars, non sans avoir retourné secrètement Clarence (que la restauration d'Henry VI écartait du trône) et, après être entré à York sans coup férir, fonçait sur Londres en triomphant de tous les obstacles mis sur sa route. Avec les levées londoniennes, il repartait aussitôt à la rencontre de Warwick qui, trahi au dernier moment par Clarence, fut battu et tué à la sanglante bataille de Barnet (14 avril). Ce même jour, la reine Marguerite et son fils le prince Édouard débarquaient à leur tour sur les côtes anglaises : mais hésitant entre une marche sur Londres ou une jonction avec ses partisans gallois menés par Jasper Tudor, la reine optait trop tard pour la seconde solution, permettant à Édouard d'intercepter son armée à Tewkesbury. Là, après une mêlée furieuse, le prince Édouard, les capitaines lancastriens et les derniers fidèles des Neville furent massacrés. Henri VI, récupéré par les Yorkistes à Londres où il avait été confié à l'évêque de la cité, était présent à Barnet : à l'issue de la bataille, il était reconduit à la Tour de Londres et assassiné la nuit même du retour d'Édouard IV, après Tewkesbury⁹. Cette sanglante histoire, où toutes les combinaisons entre quatre protagonistes, les Lancastriens « historiques » (Somerset, Marguerite d'Anjou), les Yorkistes « anciens » (les Neville) tournés néo-lancastriens, les Yorkistes « nouveaux » (souvent anciens lancastriens comme les Woodville et les Greys), et enfin Louis XI semblent possibles, a fasciné Commynes qui y a été directement mêlé, même s'il ne l'a vraiment vécue que depuis Calais, et il ne lui consacre pas moins de deux chapitres entiers de réflexion (les chapitres I, 7, « Digression sur l'histoire anglaise »¹⁰, et III, 4, « Les divisions en Angleterre »¹¹), et trois chapitres plus narratifs, III/5 (« Édouard IV chassé d'Angleterre »¹²), III/6 (« Commynes à Calais »¹³) et III/7 (« Restauration d'Édouard IV »¹⁴).

Le second ensemble de considérations sur les Anglais et l'Angleterre se retrouve dans une affaire à laquelle Commynes consacre beaucoup de place, celle du comte de Saint-Pol, affaire à propos de laquelle les Anglais et leur roi sont mentionnés, sans qu'un chapitre particulier leur soit consacré. Enfin, un troisième ensemble, peut-être celui qui contient les réflexions les plus perspicaces parce que le cas de l'Angleterre n'y est pas examiné de façon isolée, mais dans une perspective comparative, s'organise

⁸ *Mémoires*, p. 204.

⁹ Commynes croit à tort qu'il a été tué aussitôt après Barnet, « en quelque lieu à part », rt par Richard de Gloucester : *Mémoires*, p. 204, mais voir Ralph Griffiths, *The Reign of King Henry VI*, Londres, 1981, p. 892.

¹⁰ *Mémoires*, p. 47-50.

¹¹ *Mémoires*, p. 179-185.

¹² *Mémoires*, p. 186-195.

¹³ *Mémoires*, p. 195-201.

¹⁴ *Mémoires*, p. 201-205.

autour de l'entrevue de Picquigny (chapitres IV/7 à IV/11¹⁵), à laquelle s'enchaîne une série fameuse de chapitres dans le livre V, V/9 « Réflexions sur les heurs et malheurs de la maison de Bourgogne¹⁶ », V/18 « Réflexions sur l'équilibre politique¹⁷ », V/19 « Tyrannie fiscale des mauvais rois¹⁸ », V/20, le lamento funèbre sur « Quelques exemples de maisons princières châtiées par la Providence¹⁹ » où Henry VI et Édouard IV occupent encore une place de choix, et enfin VI/12, un chapitre de méditation sur « La condition misérable des Princes », faisant suite au récit de la mort de son maître Louis XI²⁰. Dès lors, les notations se font plus rares, et ont surtout trait à la façon dont Louis XI manipule avec finesse Édouard IV, en faisant miroiter le mariage (difficile selon Commynes du fait de la différence d'âge) entre « la demoiselle » [Elizabeth d'York] et le Dauphin, c'est-à-dire le futur Charles VII : mais il ne faut pas oublier que ce n'est que la mort de Marie de Bourgogne qui conduira Louis XI à renoncer publiquement à ce mariage pour négocier avec Maximilien et les villes flamandes des fiançailles entre Charles et la petite Marguerite de Habsbourg, qui sera d'ailleurs elle aussi rejetée, après de longues années passées à la cour de France, en faveur d'Anne de Bretagne.

Que nous dit Commynes de l'Angleterre ? Commynes a évidemment autre chose à nous offrir qu'un simple récit, une narration, fut-elle remarquablement bien informée, des intrigues anglaises : comme on le voit par le rapide survol qui précède, l'Angleterre et ses bouleversements politiques sont omniprésents dans ses réflexions, au moins jusqu'à la mort de Louis XI, que le spectre du désastre de 1415 et du Traité de Troyes et de ses conséquences semble avoir accompagné en permanence. L'enquête sur la vision Commynienne se développera autour de trois axes interdépendants, les princes anglais, la société politique, et enfin les institutions et le fonctionnement politique de l'Angleterre.

Une chose est sûre, l'histoire anglaise de Commynes est une histoire du temps présent. Il n'évoque même pas la révolution lancastrienne, ne mentionnant ni Richard II, ni Henry IV ; seul le Prince Noir est évoqué, en passant, à propos de Jean le Bon fait prisonnier à la bataille de Poitiers²¹.

¹⁵ *Mémoires*, p. 269-304.

¹⁶ *Mémoires*, p. 356-359.

¹⁷ *Mémoires*, p. 400-408.

¹⁸ *Mémoires*, p. 408-419.

¹⁹ *Mémoires*, p. 419-425.

²⁰ *Mémoires*, p. 498-511.

²¹ *Mémoires*, p. 415.

Cette histoire sans profondeur chronologique commence avec Henry V dont la mort prématurée, au moment même de son triomphe – première « mutation de fortune » – est la source des déboires de l'Angleterre. Pour Henri VI, il le tient pour « incensé », « fort ignorant et presque incensé », « guère saige »²². D'Édouard IV, Commynes note d'abord la grande beauté et les succès féminins, mais aussi l'hédonisme et l'indolence. On en conclut qu'il avait au total une assez piètre opinion de ce souverain, mais c'est parce que l'on accorde sans doute trop d'importance à sa dissertation sur « la condition misérable des princes ». Car c'est un tout autre portrait qui se dégage des chapitres consacrés à l'invasion anglaise et au traité de Picquigny, ainsi qu'à l'attitude anglaise dans l'affaire Saint-Pol. D'ailleurs, dans son goût excessif pour les femmes, Édouard IV tient-il l'une des causes de ses succès, puisque c'est le nombre et la qualité de ses anciennes « amies » qui lui auraient valu l'adhésion rapide de Londres lors de son débarquement en Angleterre, en même temps que les nombreuses dettes qu'il avait contractées auprès des membres de l'oligarchie londonienne : sa défaite aurait fait disparaître tout espoir de les voir remboursées un jour. Certes, le roi est « indolent » et fait preuve d'une bonne dose de naïveté dans sa gestion des relations humaines, croyant en des ralliements qui vont se révéler illusoire. Quant aux affaires de France, il les ignore purement et simplement, n'étant jamais sorti de son pays :

« Ce roi Édouard ne ses gens n'avoient point fort pratiqué les faitz de ce royaume, et alloient grossement en besogne ; par quoy ne peurent si tost entendre les dissimulations dont on use deça et ailleurs. Car naturellement les Angloys, qui ne sont jamais partiz d'Angleterre, sont fort colericques ; si sont toutes ces nations de païs froit²³ ».

Mais tout le récit des négociations qui vont conduire au traité de Picquigny révèle en Édouard un fin joueur, quoi qu'en dise Commynes qui mesure pourtant bien les avantages que le roi retire de la transaction, notamment le fait qu'il s'affranchit de l'obligation de convoquer le Parlement. Il faut aussi prendre en compte que le roi a su s'adapter rapidement à la situation créée par la non observation par Charles le Téméraire des obligations qu'il avait contractées envers lui, situation qu'il semble avoir anticipée avec perspicacité avant même son départ pour la France. S'il va « grossement en besogne », il y va « grassement », pour reprendre le terme que Commynes met dans la bouche du Téméraire : le formidable essor de la fiscalité française permet d'inonder d'argent le roi et son entourage, mais c'est tout de même une lourde charge, et Édouard saura en plus obtenir une rançon substantielle pour rendre Marguerite d'Anjou à Louis XI. De fait, les négociations avec « l'indolent » Édouard IV se sont

²² *Mémoires*, p. 22, 204, 504.

²³ *Mémoires*, p. 267-268.

Commynes et les événements d'Angleterre

transformées en véritable triomphe diplomatique pour ce dernier. Certes, Louis XI a eu la paix, mais il l'a payée cher. D'ailleurs, tout le monde n'interprétait pas la pension d'Édouard IV²⁴ de la même façon, comme le rappelle avec un à-propos qui semble d'ailleurs avoir effrayé Louis XI un seigneur anglais – il s'agit soit de Lord Howard (le futur duc de Norfolk, tué à Bosworth en 1485), soit de Sir John Cheyne – offusqué par une plaisanterie de Jean de Foix, vicomte de Narbonne :

« Appellé vous l'argent que le Roy nous donne pension ? C'est tribut ; et, par saint George, vous en pourriez bien tant dire que nous retournerions²⁵ ».

Quant à Richard III, le plus souvent qualifié de cruel, il est expédié en quelques mots lapidaires prêtés à Louis XI : « Le Roy ... l'estima tres cruel et mauvais²⁶ ». Reste le vainqueur de Bosworth, Henry VII, dont Commynes pense qu'il est certes « honneste », mais « non pas le prouchain de la couronne²⁷ ». Autrement dit, Commynes ne croit pas plus en la légitimité d'Henry VII qu'en celle d'Édouard IV.

Ce dernier jugement de Commynes est d'autant plus intéressant qu'il est paradoxal. En effet, il semble croire en la légitimité de la cause lancastrienne, ce qui apparaît d'autant plus naturel qu'il passe sous silence la révolution lancastrienne, dont on ne saurait pourtant croire qu'il l'ignore. Il ne manque pas une occasion de répéter qu'il tient Henry VI pour le souverain légitime : il « estoit vray roy²⁸ », dit-il dans son commentaire sur la condition misérable des princes ; mais la légitimité du titre royal appartient, pour lui, au domaine de la providence et il est clair qu'elle ne garantit en rien la sécurité du prétendant légitime, puisque :

« Telles causes, comme de royaumes et grans seigneuries, Nostre Seigneur les tient en sa main et en dispose, car tout vient de luy²⁹ ».

La raison de la chute d'Henry VI est qu'il n'a pas su préserver son gouvernement de la « partialité », les choses étant aggravées par le comportement de son épouse, la reine Marguerite d'Anjou, sur laquelle il rejette l'essentiel de la responsabilité de l'échec lancastrien :

²⁴ Dufournet, « Commynes et l'Angleterre », *art. cité supra*, p 122-123 prend sans doute trop pour argent comptant les reproches fait à Édouard (le fait qu'il ait causé la mort de tant d'hommes par ces luttes, voire sa « bestialité ») et ne met pas assez en évidence son habileté politique que Commynes me semble devoir reconnaître, mais seulement indirectement, pour ne pas souligner les déficiences de la politique de Louis XI.

²⁵ *Mémoires*, p. 302.

²⁶ *Mémoires*, p. 480. Sur tous les signes montrant qu'en raison de sa cruauté, il est abandonné par Dieu, perdant sa femme et son fils après le meurtre des enfants d'Édouard IV et les exécutions de l'Earl Rivers, de Lord Hastings et du duc de Buckingham, *ibidem*, p. 422-425.

²⁷ *Mémoires*, p. 482 et 422.

²⁸ *Mémoires*, p. 504.

²⁹ *Ibidem*.

Jean-Philippe Genet

« Ladicte dame eust myeulx faict beaucoup de faire office de juge ou de mediateur entre les parties que de dire « Je soustiendray ceste part » comme il apparut, car ilz en eurent maints grans batailles en Angleterre, et en dura la guerre vingt et neuf ans³⁰ ».

Mais alors qu'il se veut lancastrien, il ne remet pas véritablement en cause la position du gouvernement d'Édouard IV. La conclusion qui s'impose est qu'aux yeux de Commynes, le problème de la légitimité du titre à la couronne est secondaire. De ce point de vue, il est aux antipodes de Fortescue, avec lequel nous le comparerons, qui, en bon juriste, ergote sans fin sur les droits des uns et des autres dans toute une série de brefs traités³¹ et dans son grand œuvre, le *De natura Legis Nature*³², jusqu'à être contraint, après l'ultime défaite lancastrienne, à réfuter point par point sa propre argumentation³³. Pour Commynes, seule compte en définitive la capacité des princes à jouer le rôle que l'on attend d'eux, et à cet égard, Édouard IV éclipse tous ses rivaux³⁴.

Mais Commynes ne s'est pas intéressé qu'aux seuls princes qui ont gouverné l'Angleterre : il a connu plusieurs membres importants de la société politique anglaise comme Lord Wenlock et Lord Hastings, et il mentionne par leur nom les ambassadeurs d'Édouard IV. Les partisans des Lancastre et ceux de la maison d'York se tenant réciproquement pour

³⁰ *Mémoires*, p. 504-505.

³¹ *De titulo Edwardi comitis Marchiae*, éd. par Lord Clermont, *The Works of Sir John Fortescue*, Londres, 1869, p. 63-74 ; *Of the Title of the House of York*, dont le fragment a [*A simple man of the Realme of England*] est édité dans Charles Plummer, éd., *The Governance of England ...*, Oxford, 1893, p. 355-356, et le fragment b dans Clermont, *Works ... op. cit.*, p. 497-501; *A defence of the title of the house of Lancaster or a replicacion to the claim of the Duke of York*, édité dans Plummer, éd., *The Governance of England ...*, *op.cit.*, p. 353-354 Clermont, *Works ... op. cit.*, p. 517-518 et dans M.L. Kekewich, C. Richmond, A.F. Sutton, L. Visser-Fuchs et J.L. Watts, *The Politics of Fifteenth-Century England. John Vale's Book*, Stroud, 1995, p. 202-203 ; et enfin *Defensio juris domus Lancastriae*, éd. dans Clermont, *Works ... op. cit.*, p. 506-516 ; et dans L.H. et C. Nelson, « A lost fragment of the *Defensio juris domus Lancastriae* », *Speculum*, XL, 1965, p. 290-293. Sur ces œuvres voir V. Litzen, *A war of Roses and Lillies : the Theme of Succession in Sir John Fortescue's Works*, Suomalaisen Tiedeakatemia Toimituksia, Sarja B, nide 173, Helsinki, 1971 et M.L. Kekewich, « "Thou Shalt Be under the Power of the Man" : Sir John Fortescue and the Yorkist Succession », *Nottingham Medieval Studies*, XLII, 1998, p. 188-230.

³² *Opusculum de natura Legis Nature et ejus censurae in successorum*, Clermont, *Works ... op. cit.*, p. 69-333.

³³ *Declaracioun upon certayn wrytinges sente oute of Scotteland ayenst the Kinges title to the Realme of England*, dans Clermont, *Works ... op. cit.*, p. 483-490.

³⁴ Après Tewkesbury, dit Commynes, Édouard est demeuré « pacifique, ... mais non pas sans grand travail d'esperit et grands pensees », *Mémoires*, p. 205.

Commynes et les événements d'Angleterre

traîtres, il souligne la cruauté des batailles sanglantes de la « guerre des Deux Roses », et des exécutions auxquelles elle donne lieu³⁵. Il commet peu d'erreurs manifestes. Dans quelques cas, il semble même plutôt bien informé : il est au courant de l'accusation de bâtardise portée par Richard III contre les enfants d'Édouard en raison d'un mariage avec Elizabeth Butler (qu'il ne nomme pas) précédant celui qu'il a contracté avec Elizabeth Woodville, ce qui aurait fait de lui un bigame ; et il est même le seul à attribuer à l'évêque de Bath et Wells (il ne le nomme pas, mais il s'agit de Robert Stillington) un rôle déterminant dans cette affaire ; toutefois, son récit de la disgrâce de Stillington est démenti par les faits et rien ne confirme son rôle dans la déposition puis le meurtre des princes, non plus que l'affaire du neveu de l'évêque, saisi selon Commynes sur un navire au large de la Normandie et emprisonné au Châtelet de Paris où il serait mort de faim³⁶.

Et pourtant, en dépit de cette familiarité et de ces contacts, on peut se demander s'il a véritablement compris cette société anglaise. Un épisode est assez révélateur, celui de ses rencontres avec le commandant de la garnison de Calais³⁷, Lord Wenlock, dont il crut sérieusement qu'il était rallié à Édouard IV, et donc à l'alliance anglo-bourguignonne, alors même qu'il aurait dû, en fonction de ses précédentes allégeances, rester fidèle à son précédent maître, Richard Neville. En réalité, on soupçonne Wenlock de n'avoir pas déconseillé à Warwick d'entrer à Calais pour lui éviter de se faire arrêter : la garnison, lui disait-il, était dans son ensemble favorable à Édouard. D'ailleurs, le moment venu, Wenlock, confirmé dans sa position de commandant de la garnison par Édouard, se rangera du côté de celui qui n'avait jamais cessé d'être son lord, Warwick et trouvera la mort, comme lui, du côté lancastrien³⁸. C'était en fait le cas, mais Commynes s'en aperçut trop

³⁵ *Mémoires*, p. 93, p. 480-482.

³⁶ *Ibidem*. Sur Stillington, voir dans l'*Oxford Dictionary of National Biography*, 2004, l'article de Michael Hicks.

³⁷ Commynes savait-il ce qu'était la garnison de Calais ? En 1466, le capitaine est Richard Neville, et la garnison compte 527 soldats : mais 36,6% des hommes appartiennent à trois retenues, celle du lieutenant de Neville, Wenlock (8 hommes d'armes et 32 archers), celle de Gaillard de Durfort, Lord Duras (33 hommes) et celle du portier, Sir John Courtenay (18 hommes). Les seuls hommes dont Wenlock est sûr sont ceux de sa retenue. Après la défection de Warwick, tous les officiers sont confirmés dans leur position au nom du roi par Édouard IV en avril 1470 : mais si le roi n'est plus Édouard mais Henry VI, la garnison peut changer de camps. D'ailleurs Édouard IV, après cet épisode, ne nommera plus de capitaine à Calais, mais un lieutenant (en l'occurrence Lord Hastings), pour bien montrer qu'il reste personnellement le véritable chef de la garnison : Grummitt, *The Calais garrison ...*, *op. cit.*, p. 48 et 68.

³⁸ Ce n'est peut-être pas un hasard si Wenlock, qui n'est lancastrien que parce qu'il a suivi les changements de camps de son patron Warwick, passe pour avoir été tué lors de la bataille de Tewkesbury, par le chef des Lancastriens « historiques », son adversaire d'hier, le duc de Somerset, non dans la bataille, mais au cours d'une « dispute de commandement », Somerset l'accusant de l'avoir soutenu trop mollement.

tard. En fait, il n'évoque jamais les problèmes de fidélité et d'allégeance, qui ont pesé si lourd dans les choix des uns et des autres pendant cette période de la Guerre des Deux Roses : en un mot, les mécanismes du *bastard feudalism* lui échappent, ou plus exactement, ne l'intéressent pas. Est-ce parce qu'il ne voit sur ce point aucune différence notable entre la France et l'Angleterre ? On ne peut évidemment s'empêcher de songer à sa propre expérience, passant d'un maître à l'autre, ce qui ne le rend pas forcément très sensible à la force des liens de fidélité. Il réalise mal l'ambiguïté de l'équilibre politique anglais, qu'il attribue à l'insouciance d'Édouard IV, quand celui-ci est contraint de prendre des risques pour restaurer l'unité de la société politique : les pardons sont octroyés libéralement, les confiscations en partie remises, mais en Angleterre tout le monde, le roi le premier, sait que les « affinités » traditionnelles subsistent et que la sécurité du souverain repose surtout sur la force des membres de sa *household*, de sa retenue et de celles de ses proches : en 1468, cette force-là n'était pas encore de taille à résister à celle des Neville, surtout à partir du moment où ils ont été rejoints par le propre frère du roi, le duc de Clarence³⁹.

En revanche, on peut au moins créditer Commynes de bien avoir compris le fonctionnement du Parlement anglais, ce qui n'est pas si fréquent que cela en France à cette époque :

« Mais les choses y sont longues, car le Roy ne peult entreprendre une telle oeuvre [i.e. la levée d'un impôt] sans assembler son parlement, qui vault autant comme les trois Estatz (qui est chose tres juste et tres sainte, et en sont les Roys plus forts et myeulx servis, quant ainsi le font en semblables matieres) ; car l'issue volentiers n'en est pas briesve⁴⁰ ».

Une fois, les États assemblez le roi peut leur demander des moyens. Commynes insiste sur le fait que le roi doit pour cela toujours prétexter une campagne militaire :

« Il ne se lieve nulles aides en Angleterre, si ce n'est pour passer en France ou aller en Escosse, ou a fraiz semblables. Et tres liberallement ilz les accordent, speciallement pour passer en France. Et est bien une pratique que ces roys d'Angleterre font, quant ilz veullent amasser argent, que faire semblent d'aller en Escosse et faire armees. Et pour lever grand argent, ilz font ung paiement de trois moys, et puis rompent leur armee et s'en retournent a l'hostel ; et ilz l'ont receu, l'argent, pour ung an⁴¹ ».

Si Commynes sait en gros comment fonctionne le système, il en a tout de même une vision si optimiste, en termes de rendements financiers, qu'il le caricature.

³⁹ Voir par exemple J.R. Lander, *Crown and Nobility 1450-1509*, Londres, 1976.

⁴⁰ *Mémoires*, p. 244-245.

⁴¹ *Mémoires*, p. 245.

Commynes et les événements d'Angleterre

En effet, sous les rois Yorkistes, tout comme d'ailleurs sous le règne d'Henry VII, la fiscalité anglaise est tombée à son plus bas niveau. Quelques chiffres, tout approximatifs qu'ils soient, résument ; au temps de Commynes, le roi de France dispose de 80 tonnes d'argent fin en moyenne, contre seulement une vingtaine pour le roi d'Angleterre⁴². La fiscalité directe consentie est en effet tombée au plus bas. Elle ne reprendra son irrésistible ascension qu'à partir des années 1520-1530, avec le choix religieux d'Henry VIII qui, pour momentanément ressouder la communauté politique nationale dans sa lutte contre Rome, va à nouveau donner au Parlement un rôle de premier plan. Les rois Yorkistes et les premiers Tudors, sans le redouter, se méfient du Parlement et ils le convoquent donc le moins souvent qu'ils le peuvent. D'ailleurs Henry VII, tout aussi modéré dans ses demandes qu'Édouard IV, se heurtera à plusieurs reprises à des soulèvements antifiscaux, la grande révolte de la Cornouailles d'abord, puis le meurtre d'Henry Percy, *earl* de Northumberland, lynché par la foule en 1489 : il est clair que pendant la seconde moitié du XV^e siècle, la dynamique sociale qui avait permis le rapide essor d'une fiscalité régulière en Angleterre s'est essoufflée⁴³. Mais, à partir du moment où il ne fait pas la guerre, le roi anglais dispose de ressources suffisantes : la réorganisation du domaine, menée d'une main de fer par Édouard IV, Richard III et Henry VII, décuple le revenu du domaine ; l'Église est lourdement taxée, et les impôts indirects sur la laine continuent – mais plus pour très longtemps – à alimenter régulièrement le Trésor.

À dire vrai, la considération de Commynes pour le système de gouvernement anglais et la réelle prospérité qu'il induit pour la société anglaise se lit en creux dans les commentaires que lui inspire la fiscalité française (V, 19), lorsqu'il évoque les États de Tours et le soulagement des Français après la mort de Louis XI. Il est visiblement d'accord avec le verdict de Jean-François Lassalmonie sur la pression fiscale qui s'exerce sur la France et plus particulièrement sur ses paysans, et donne à peu de choses près les mêmes chiffres que lui sur la fiscalité de Charles VII et de Louis XI

⁴² M. Ormrod, « The West European Monarchies in the Later Middle Ages », dans R. Bonney, dir., *Economic System and State Finance*, Oxford, 1995, p. 123-160 : sous Édouard IV, le revenu moyen des finances anglaises tourne autour de 20 tonnes d'argent fin par an, alors que celui de la France passe 49 tonnes en 1460 à 93 tonnes en 1493. Par contraste, entre 1337 et 1342, le roi d'Angleterre disposait en moyenne de 66,5 tonnes d'argent fin, et le roi de France de seulement 42,5 tonnes. Ce sont les évolutions contrastées des fiscalités française et anglaise qui sont les principales responsables de ce « ciseau » ; pour la fiscalité française, voir J.-F. Lassalmonie, *La boîte à l'enchanteur. La politique financière de Louis XI*, Paris, 2002.

⁴³ G. Harriss, *King, Parliament and Public Finances in Medieval England to 1369*, Oxford, 1975 (cf. J.-Ph. Genet, « Les débuts de l'impôt national en Angleterre », *Annales E.S.C.*, 1979, p. 348-354).

et son poids sur « ce pauvre royaume tant fouillé et tant oppressé en mainte sorte⁴⁴ ». Et son avis est sur ce point catégorique :

« Or, selon mon advis, entre toutes les seigneuries du monde dont j'ay congnoissance, ou la chose publicque est myeulx traictee, ou [règne] moins de violence sur le peuple, ou il n'y a nulz ediffices abatuz my desmoliz pour guerre, c'est l'Angleterre ; et tombe le sort et malheur sur ceulx qui font la guerre⁴⁵ ».

On ne peut évidemment pas s'empêcher de penser ici à Sir John Fortescue, qu'il semble que Commynes n'ait jamais rencontré. Il ne cite pratiquement jamais les membres du *shadow-government* lancastrien – dont Fortescue est l'un des chefs – d'abord en Écosse avec Henry VI, puis, à partir de 1463, en exil près de Saint-Mihiel, au château de Koeur en Lorraine, aux côtés de Marguerite d'Anjou ; ce n'est cependant pas lui qui aurait mené les négociations entre la reine et le *Kingsmaker*, Richard Neville, *earl* de Warwick, qui conduiront à la restauration momentanée d'Henry VI. Mais après tout, ce n'est pas sûr et l'on pourrait s'amuser à écrire un *Commynes et Fortescue*⁴⁶...

Il est en effet tentant de comparer, au moins sur quelques points clé, Commynes et Fortescue. Quant à l'écrivain, il n'y a pas de comparaison possible : Fortescue a quelques bonnes formules, mais il est souvent pédestre et pompeux à la fois ; du reste, ses écrits sont pour la plupart des pièces de circonstance, adressés à des destinataires précis plutôt qu'au public en général. Quant au penseur politique, c'est une autre affaire. La carrière de Fortescue⁴⁷ est connue à partir des années 1420 : c'est celle d'un juriste de haute volée qui, après avoir atteint le sommet de la hiérarchie judiciaire en 1442 en tant que *Chief Justice of the King's Bench*⁴⁸, devient – peut-être à la suite de la mort de son frère Richard à la bataille de Saint Albans – un Lancastrien pur et dur. *Justice of the peace* à 35 occasions, membre du parlement à plusieurs reprises, fait chevalier en 1442, c'est un homme d'expérience, mais qui n'est entré en politique que sur le tard. Formé par les *Inns of Courts*, à Lincoln's Inn dont il sera quatre fois gouverneur, il est

⁴⁴ *Mémoires*, p. 411.

⁴⁵ *Mémoires*, p. 245.

⁴⁶ Je fais ici allusion à Patrick Boucheron, *Léonard et Machiavel*, Paris, 2008.

⁴⁷ Sur Fortescue, la biographie la plus détaillée est celle de Linda Clark, dans J.S. Roskell, L. Clark et C. Rawcliffe, *The House of Commons 1386-1421*, Stroud, 1992, II, p. 109-111 ; voir aussi Eric Ives, dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, 2004.

⁴⁸ Sur le juriste, voir N. Doe, *Fundamental Authority in Late Medieval English Law*, Cambridge, 1990.

capable de lire des textes latins caractéristiques de la culture universitaire, comme le *De Regimine Principum* de Thomas d'Aquin (en fait de Ptolémée de Lucques)⁴⁹, d'où il tire sa théorie du *dominium regale et politicum*, le *De Civitate Dei* d'Augustin, d'où il tire sa conception de la *res publica* et du *commonwealth*, et les *Auctoritates Aristotelis*. Ses deux œuvres principales sont le *De Laudibus Legum Anglie*⁵⁰, un éloge de la *Common Law* anglaise adressé au Prince Édouard, le fils de Marguerite d'Anjou et d'Henri VI qui sera plus tard tué à la bataille de Tewkesbury et dont il était le précepteur pendant son exil lorrain, et le *Governance of England*⁵¹, un texte à l'histoire mouvementée puisqu'il a probablement été dédié d'abord à Henry VI avant de l'être à Édouard IV.

Prenons, pour commencer, le problème du conseil, essentiel pour les deux auteurs. En effet, l'un comme l'autre se veulent et se posent comme des conseillers modèles, et valorisent leur expérience propre, c'est précisément l'exaltation de cette expérience qui fait la trame des *Mémoires* de Commynes, alors qu'elle est presque effacée chez Fortescue qui est avant tout un juriste, et cherche avant tout à donner un fondement institutionnel – nous pourrions presque dire constitutionnel – à ce conseil. Tout comme les Barons opposés à Jean Sans Terre, les Montfortistes en lutte contre Henri III ou les *Ordainers* affrontant Édouard II, Fortescue, s'il reconnaît les mérites et l'importance du Parlement, est obsédé par le Conseil Royal⁵². Il pose à la fois le problème de la permanence de ses réunions, et surtout celui de la représentativité de ses membres. Il demande un Conseil où siègeraient douze clercs et douze laïcs, qui prêteraient un serment solennel, semblable à celui que prêtent les juges du *King's Bench* et des *Common Pleas*, de n'accepter ni gages, ni livrée, ni gratifications de quiconque sinon du roi. Ils siègeraient en permanence jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à la demande du roi, sur

⁴⁹ Tolomeo da Lucca, *De Regimine Principum*, dans *Divi Thomae Aquinatis opuscula philosophica*, éd. R. Spiazzi, Turin, 1954 ; voir la traduction anglaise de James Blythe, *Ptolemy of Lucca on the governance of rulers*, Philadelphie, 1998. Sur le gouvernement mixte dans la scolastique latine, J. Blythe, *Le gouvernement idéal et la constitution mixte au Moyen Âge*, Paris-Fribourg, 2005. Sur la version de Fortescue, voir S.B. Chrimes, « Sir John Fortescue and his theory of dominion », *Transactions of the Royal Historical Society*, 4th series, XVII, 1934, p. 117-147 et J.H. Burns, « Fortescue and the Political Theory of Dominion », *Historical Journal*, XXVIII, 1985, p. 777-797.

⁵⁰ *De laudibus legum Anglie*, éd. par S.B. Chrimes, Cambridge, 1942. On connaît seulement quatre manuscrits médiévaux du texte, mais il a été imprimé en 1542 et a connu plusieurs éditions dans la traduction anglaise de Robert Mulcaster. Chrimes donne une excellente étude des sources de Fortescue.

⁵¹ Sir John Fortescue, *The Governance of England*, éd. par Ch. Plummer, Oxford, 1885 et Kekewich et alii, *The Politics of Fifteenth Century England ... op.cit.*, p. 226-250 pour une version diffusée à Londres dans les années 1470, celle du livre de John Vale ; une édition récente en anglais modernisé est celle de Shelley Lockwood, *On the Laws and Governance of England*, Cambridge, 1997, p. 81-124.

⁵² Chapitre 15, p. 145-149 dans l'édition Plummer et 114-117 dans l'édition Lockwood.

l'avis de la majorité des conseillers. À l'exemple des membres du Parlement de Paris, les conseillers clercs auraient des gages inférieurs à ceux des conseillers laïcs. De même, parmi les conseillers laïcs, huit seraient des barons qui, étant naturellement conseillers du roi de par leur naissance, leur statut et leur fortune, ne devraient pas bénéficier de gages importants. L'un d'entre eux, le *capitalis conciliarius*, serait leur chef. À ce conseil viendraient s'agréger, le cas échéant et en fonction des problèmes à résoudre, les grands officiers (le chancelier – qui, s'il est présent, présidera le conseil – le trésorier, le gardien du sceau privé), les juges, les barons de l'Échiquier et le clerc des *Rolls*. On voit ici très bien que Fortescue s'attache au conseil en tant qu'institution, parce que seule l'application des règles strictes de fonctionnement d'une institution peut empêcher les *overmighty subjects*⁵³ d'imposer leur pouvoir et d'exercer leur influence au détriment des finances royales⁵⁴.

Commynes, tout au contraire, n'a guère de considération pour les institutions : ce qui importe pour lui, c'est que les conseillers du prince soient bien choisis et qu'il y ait entre eux et le prince une relation sincère et libre de toute flatterie. Il est vrai que la situation du royaume de France est sous Louis XI bien différente : il n'y a pas un seul conseil, dans lequel les pouvoirs des *overmighty subjects* risqueraient d'introduire un déséquilibre, mais plusieurs conseils juxtaposés, puisque chaque prince a le sien. Or, la situation change sous le règne de Charles VIII, qui non seulement n'a pas la même relation personnelle et immédiate avec ses conseillers, mais est incapable de faire preuve d'indépendance à leur égard, comme savait le faire Louis XI : Commynes, à de nombreuses reprises, fustige le conseil et les conseillers de Charles VIII dans leur ensemble⁵⁵. Peut-être aurait-il pu alors tirer quelque profit des avis de Fortescue, s'il avait pu les connaître ... Autrement dit, conseil et conseiller sont tout aussi importants pour Fortescue et pour Commynes ; l'un comme l'autre se veulent et se posent comme des conseillers modèles. Mais, si Fortescue valorise l'expérience au même titre que Commynes, c'est précisément l'exaltation de cette expérience qui fait la trame des *Mémoires* de Commynes, alors que le *common lawyer* Fortescue,

⁵³ Leur cas est examiné dans le chapitre 9 du *Governance*, p. 100-103 dans l'édition Lockwood et p. 127-130 dans l'édition Plummer.

⁵⁴ Anthony Gross, dans *The Dissolution of the Lancastrian Kingship. Sir John Fortescue and the Crisis of Monarchy in Fifteenth Century England*, Stamford, 1996, p. 71-72 suggère que le *Governance of England* est la réunion de deux textes différents : d'une part, un texte sur les finances royales et les moyens de les restaurer, texte qui serait lié à la participation de Fortescue à la commission pour enquêter sur les méthodes par lesquelles l'alchimie pourrait remédier à la maladie du roi et à la situation financière désastreuse de l'Angleterre et, de l'autre, un texte sur la théorie du *Dominium* dérivé de son propre *De laudibus legum Anglie*.

⁵⁵ Il est facile de retrouver les passages dans lesquels Commynes traite des conseils, des conseillers et du conseil, à partir de l'index analytique établi par Joël Blanchard, *Mémoires*, II, p. 1430-1433.

en bon juriste, traduit en termes institutionnels ce qui est, au départ, une analyse socio-politique qui le conduit à critiquer la noblesse de haut rang pour l'Angleterre et, pour la France, les princes.

L'analyse socio-politique est également primordiale dans la discussion de ce qui est, pour Fortescue, au cœur de l'opposition entre les deux monarchies de France et d'Angleterre : on le sait, il distingue le *dominium regale et politicum* de l'Angleterre, où le pouvoir absolu du souverain est volontairement partagé par lui avec les représentants de la société politique, et le *dominium regale* français, où rien ne vient limiter le pouvoir du roi. Mais l'intérêt de cette distinction qui, sur le plan strictement constitutionnel, entraîne Fortescue dans des contradictions qu'il démêle difficilement, est qu'elle prend appui sur une analyse en profondeur des sociétés françaises et anglaises⁵⁶. La société anglaise est le fruit d'une incorporation volontaire : ce sont les compagnons de Brutus qui, arrivés sur la terre d'Albion, ont décidés de s'unir et de former un « corps », choisissant un roi parmi eux, puisque tout corps doit avoir une tête ; en revanche, l'initiative royale a incorporé la société française, sans que le peuple ait eu son mot à dire⁵⁷. Rien ne distingue donc a priori le roi français du prédateur biblique qu'est Nemrod, le premier détenteur de la puissance temporelle et le premier des tyrans, et ses sujets ne peuvent s'opposer efficacement à ses exactions : alors qu'unis par le désir et par une volonté commune, les compagnons de Brutus ont noué une relation quasiment contractuelle avec celui qu'ils ont choisi comme roi⁵⁸. De ce fait, le roi anglais doit protéger leurs biens et leurs propriétés, tout ce qu'ils ont acquis à la sueur de leur front et qui leur appartient en propre et il ne peut leur imposer une contribution à la défense du bien public qu'avec leur accord. Les préoccupations théoriques de Fortescue rejoignent ici sa pratique de juge : il est bien connu que la *Common Law* est avant toutes choses une « *land law* », vouée à la protection de la possession et de la transmission de la terre entre des hommes libres.

Il en découle que le peuple français est misérable, réduit à boire de l'eau et à se sustenter d'une nourriture insipide et insuffisante, vêtu de sac et corde, n'usant de la laine que pour des sous-vêtements loqueteux, et

⁵⁶ Pour un survol général, voir J.-Ph. Genet, « Les idées sociales de Sir John Fortescue », dans *Économies et Sociétés au Moyen Age. Mélanges offerts à Edouard Perroy*, Paris, 1973, p. 446-462 ainsi qu'A.B. Ferguson, « Fortescue and the Renaissance : a study in transition », *Studies in the Renaissance*, VI, 1959, 175-194 et *The Articulate Citizen and the English Renaissance*, Durham, N.C., 1965.

⁵⁷ A. Mairey, « Mythe des origines et contrat politique chez sir John Fortescue », dans *Avant le contrat social. Le contrat politique dans l'Occident médiéval XIII^e-XV^e siècle*, dir. F. Foronda, Paris (Publications de la Sorbonne), 2011, p. 687-705.

⁵⁸ Chapitre 2 et 3 du *Governance*, p. 85-90 dans l'édition Lockwood et p. 111-115 dans l'édition Plummer.

contraint d'acheter le sel royal quand bien même il n'en aurait pas l'usage, tandis que l'Anglais est prospère, bien habillé de bons vêtements de laine, et se nourrit de poissons et de viandes qu'il n'arrose jamais d'eau sauf s'il a fait vœu de pénitence⁵⁹. Le régime politique n'est d'ailleurs pas seul en cause et nous retrouvons ici la « théorie des climats », ou, plus précisément, celle des conditions naturelles : les riches troupeaux de la verte Angleterre n'exigent pas le dégradant travail du sol que requièrent les plaines françaises. Courbé vers la glèbe, écrasé de travail, le malheureux paysan français ne saurait résister à son roi prédateur, aux nobles voraces et aux routiers pillards. Il en est même incapable de se révolter, paralysé qu'il est par la peur : d'ailleurs, le roi exempte ses nobles d'impôts pour qu'ils l'aident à contrôler ces masses malgré tout dangereuses parce que pressurées de toute part. Le roi est riche, mais à quel prix ! À cette société bloquée, Fortescue oppose la société anglaise : une société d'hommes libres, où l'on peut pleinement disposer de sa propriété et la faire abondamment fructifier. Et quels soldats que ces Anglais, tous milieux confondus, quand le roi français ne peut compter que sur ses seuls nobles qu'il doit du coup ménager. La seule ombre au tableau de l'Angleterre est précisément la trop grande richesse de certains : on retrouve là ces *overmighty subjects* dont on a déjà parlé, ces grands nobles qui, parce qu'à la différence du roi ils n'ont pas à utiliser leur argent pour le bien public, deviennent trop riches au détriment d'une couronne trop pauvre, ce qui est la cause des difficultés présentes de l'Angleterre, difficultés auxquelles le *Governance* entreprend de remédier.

Commynes, en dépit de son expérience des hommes et du monde, ne cherche nullement à mener une telle analyse. Elle heurterait d'ailleurs ses conceptions profondes. Ce qui le passionne et le stupéfie, ce sont les coups du sort, la façon dont les fortunes se font et se défont. S'il admet que la folie des princes y est pour beaucoup parce qu'ils laissent se développer cette source de tous les maux qu'est la « partialité » ou la « division », ces « mutations de fortune » renvoient surtout à sa conception que tout est ordonné par la providence et la grâce divine :

« Ainsi ce n'est pas a Paris ne en France que on s'entreat pour les biens et honneurs de ce monde, et doyvent bien craindre les princes ou ceulx qui regnent aux grans seigneuries de laisser engendrer une partialité en leurs maisons, car de la ce feu court par la province. Mais mon advis est qu'il ne se fait pas que par disposition divine, car quand les princes ou royaumes ont este en longues prosperités et richesses et ilz ont mesconnoissance dont

⁵⁹ Plus que dans le *Governance*, ces aspects sont détaillés dans le *De Laudibus*, p. 49-53 de l'édition Lockwood et p.80-92 de l'édition Chrimes.

Commynes et les événements d'Angleterre

procede telle grace, Dieu leur dresse ung ennemy ou ennemithié dont nul ne se doubteroit, comme vous pouvez veoir par ces roys nommez en la Bible, et par ce que, puis peu d'annees, en avéz veu en ceste Angleterre et en ceste maison de Bourgogne et aultres lieux, que vous avez veuz et en voiés tous les jours et voyrés le temps ad venir⁶⁰ ... ».

Il revient d'ailleurs sur ce problème, dans des termes très similaires, à propos des divisions qui ont ruiné le duché de Gueldre. Certes, comme en Angleterre, l'incendie est attisé par les fautes des grands. Mais les structures mêmes de la société politique sont ordonnées par le dessein divin pour provoquer ces troubles :

« Asséz de pareilz cas pourroys dire semblables, qui aisement doyvent estre congneuz pour divines punitions ; et tous maulx sont commencés par rapports et puyz par divisions, desquelles se sont sourses les guerre, de laquelle viennent la mortalité et famyne : et tous ces maulx procedent de faulte de foy. Et fault donc congoinstre, veu la mauvaitié des hommes, et par especial des grans qui ne congnoissent ny ne croient qu'il est Dieu, qu'il est nécessité que chascun seigneur et province ayt son contraire, pour le tenir en craincte et humilité, ou autrement ne pourroit vivre soubz eulx ne auprès d'eulx⁶¹ ».

Voilà qui explique pourquoi Commynes n'éprouve nul besoin de s'engager dans une analyse détaillée du « système » anglais. Il n'en est d'ailleurs certainement pas le meilleur connaisseur et d'autres Bourguignons ont eu une connaissance supérieure de l'Angleterre, de ses institutions et de sa société politique. Il est clair que c'est dans les pages de Jean de Wavrin⁶² que l'on trouve la description la plus détaillée – Alain Marchandisse parle de reportage journalistique⁶³ – de la réalité contemporaine de l'Angleterre - Al, en lien avec ce que les Anglais expriment eux-mêmes dans les *Brut*⁶⁴ et dans

⁶⁰ *Mémoires*, p. 49-50.

⁶¹ *Mémoires*, p. 424-425.

⁶² *Recueil des Croniques et Anchiennes Istories de la Grant Bretaigne, a present nomme Engleterre*, éd. par Sir William Hardy et E.L.C.P. Hardy, Rolls Series, Londres, 5 tomes en 8 vol., 1864-1891.

⁶³ Alain Marchandisse, « Jean de Wavrin, un chroniqueur entre Bourgogne et Angleterre et ses homologues bourguignons face à la guerre des Deux Roses », *Le Moyen Âge*, 112, 2006 (3), p. 507-527 présente fort bien la chronique, mais n'entend pas faire l'analyse des idées du chroniqueur ; citation à la page 523.

⁶⁴ Une version est éditée dans F.W.D. Brie, *The Brut, or the Chronicles of England*, Early English Text Society, O.S. 136 et 138, Londres, 1906 et 1908 ; voir A. Gransden, *Historical Writing in England. II, c. 1307 to the Early Sixteenth Century*, Ithaca, 1982, p. 220-227. Antonia Gransden donne une analyse très fine de l'interprétation historique que donne Commynes de l'histoire anglaise, p. 299-300. Sur les Brut (chroniques en français, latin et anglais, qui font commencer l'histoire anglaise à l'arrivée de Brutus suivant en cela l'*Historia Regum Britannie* de Geoffreoy de Monmouth) pourvues de multiples continuations, voir aussi désormais L. Matheson, *The Prose Brut. The development of Middle English Chronicle*, Tempe, 1998.

Jean-Philippe Genet

les chroniques de Londres⁶⁵. Il est vrai que Wavrin, présent à Cravant, Verneuil et Patay avait longuement combattu aux côtés des Anglais et même dans leurs troupes, et il connaissait bien les dirigeants anglais, pour avoir accompagné l'ambassade du Grand Bâtard de Bourgogne à Londres et participé en 1469 aux négociations avec Warwick qui s'était même offert à lui offrir les informations dont il pourrait avoir besoin. Mais Wavrin ne se préoccupe guère que de dire les faits, sans se mêler d'offrir au lecteur de véritable analyse : il est pourtant extrêmement attentif aux attitudes des uns et des autres en matière de fidélité et littéralement obsédé par la trahison, et il est certain que l'analyse sémantique et lexicométrique de son vocabulaire serait très fructueuse. Sa vision politique reste implicite, un peu comme celle de Comynnes⁶⁶ : au moins les quelques commentaires de Comynnes suffisent-ils à prouver qu'en dépit de son fatalisme, il a perçu, grâce à son intuition et à sa vivacité d'esprit, les différences essentielles entre le régime politique de la France et celui de l'Angleterre, et ce message ne sera pas perdu lorsqu'au XVI^e siècle, la diffusion des *Mémoires* en feront l'un des grands textes de la réflexion politique.

Jean-Philippe Genet

LAMOP (CNRS – Université Paris 1)

⁶⁵ Gransden, *Historical Writing ... op. cit.*, p. 227-248. Les chroniques de Londres (dérivées d'un tableau indiquant les officiers municipaux et les sheriffs de Londres primitivement suspendu dans la cathédrale Saint-Paul) sont formées d'une mosaïque de textes. Leur forme la plus achevée se trouve dans la *Great Chronicle of London*, éd. par A.H. Thomas et I.D. Thornley, Londres, 1938, et a été reprise dans les *New Chronicles of England and France*, achevées par Robert Fabyan en 1504, éd. par H. Ellis, Londres, 1811 qui ont été l'une des sources directes des pièces historiques de William Shakespeare.

⁶⁶ Alain Marchandisse compare la vision de Wavrin à celles de Comynnes et de Georges Chastellain (dans une « consolation » adressée à Marguerite d'Anjou, *Le temple de Boccace*, éd. par Susanna Bliggenstorfer, Berne, 1988), *art. cit.*, p. 520-522.